

## Régions



## Gestion des déchets

# Redistribution des cartes à Casablanca

● La ville de Casablanca prépare son nouveau cahier des charges pour la gestion des déchets. Zoom sur la réforme d'un des points noirs de la gestion communale.

Une démarche participative, une consultation élargie, une meilleure répartition des lots et une augmentation par deux du nombre des sociétés chargées de gestion déléguée du secteur des déchets, ce sont parmi les axes de la réforme en cours de ce secteur à Casablanca. Le Conseil de la ville et Casa Prestations s'attellent à sortir le nouveau cahier des charges dans un délai de trois mois.

### Les changements en vue

Il faut dire qu'un nouveau système est en préparation pour la gestion de ce chantier. «Nous aspirons à formuler un cahier des charges de manière participative», explique Mohamed Haddadi, vice-président du Conseil en charge de la gestion des déchets. Pour ce faire, Casa Prestations a fait appel à un bureau d'études pour réaliser des consultations avec les différentes parties prenantes dans ce domaine. «Le cabinet a démarré son travail par la préparation d'une méthodologie pour la conduite de cette consultation. Une première

réunion a eu lieu la semaine dernière», détaille Haddadi. Ce bureau d'études devrait rencontrer les élus, les représentants des ouvriers des entreprises, les responsables techniques dans les préfectures et les arrondissements ainsi que les représentants de la société civile», énumère le vice-président du maire. Ce diagnostic devrait permettre de disposer d'un bilan de l'expérience menée entre 2014 et 2017 et ressortir les failles consta-

tées depuis l'entrée en vigueur du nouveau cahier de charges, dit de troisième génération. À partir de cette consultation, le nouveau cahier de charges devrait émerger mais d'ores et déjà, les élus ont une vision de la nouvelle gestion nécessaire au secteur. «Vu le volume traité et la taille de la ville, nous aurons recours à quatre au lieu de deux sociétés de gestion déléguée», annonce Haddadi. Avant le départ de Sita El Beida en septembre, la ville de Casablanca était répartie en deux lots : Sita El Beida en charge de 4 préfectures (Anfa, Mers Sultan-El Fida, Moulay Rachid et Ben Msik) et Avera des quatre autres préfectures (Ain Sebaâ-Hay Mohammadi, Sidi Bernoussi et Hay Hassani, Ain Chock). «Quatre sociétés de gestion est un minimum», précise-t-il. Rappelons que durant des années, une seule société était en charge des huit préfectures avec les résultats catastrophiques qu'on a tous connus jusqu'en 2014. La nouvelle configuration devrait répartir la ville en quatre lots à raison de deux préfectures par société. «C'est aussi une demande

des sociétés en charge de ce secteur. La gestion de quatre préfectures en même temps est une opération complexe. Quid de la situation des Libanais d'Avera, dont le contrat court jusqu'en 2021 et couvre quatre préfectures ? «Pour le moment, on ne peut se prononcer sur ce point», botte en touche Haddadi. «Il faut savoir que déjà cette société se plaint de l'actuelle configuration», ajoute-t-il. Le prochain appel d'offres prévu dans trois mois concerne les zones couvertes précédemment par Sita El Beida. La piste de la gestion du secteur par Casa Prestations est écartée par le Conseil de la ville, «cette hypothèse n'est pas possible pour le moment, peut-être dans l'avenir», répond Haddadi.

### Un divorce avec Sita

Cette nouvelle redistribution des cartes dans le secteur de la gestion déléguée fait suite aux désaccords entre la ville et Sita El Beida. Un bras de fer qui s'est soldé par le départ de la filiale du groupe français Suez de Casablanca, en septembre dernier. Une session extraordinaire du conseil a été consacrée au vote de la résiliation du contrat avec Sita. Les principaux griefs de la ville étaient liés au «non-respect par la société de ces engagements de 2014». Haddadi avait considéré comme «irrationnel» de vouloir convaincre les habitants de Casablanca et leurs élus de l'augmentation du budget de 300 MDH alloués annuellement à «SITA» sous prétexte que cette somme est «insuffisante» après les pertes essuyées par la société française estimées à 130 MDH en trois ans de gestion. Plus de 200 infractions sont relevées quotidiennement à cause du non respect du cahier des charges en plus de la persistance de «points noirs» dans un certain nombre d'arrondissement et l'absence ou l'insuffisance de conteneurs à déchets, avait-il expliqué. Le Conseil de la ville formule d'autres griefs concernant les manquements au sujet du marché de gros, le renouvellement des camions-bennes et «le refus de coopérer» avec l'autorité délégante. Les pénalités infligées à la société SITA à cause de ces négligences «n'ont fait qu'accentuer les pertes matérielles dont elle se plaignait», a-t-il regretté. Des pénalités estimées à 30 MDH.

PAR SALAHEDDINE LEMAIZI  
s.lemazi@leseco.ma

LES  
CHIFFRES  
CLÉS  
DU  
SECTEUR

**530 MDH**  
Budget de la ville réservé  
au secteur

**2014-2021**  
Durée des deux contrats

**3.000 tonnes**  
d'ordures collectées/jour

●●●  
La nouvelle  
configuration  
devrait répartir  
la ville en  
quatre lots, à  
raison de deux  
préfectures  
par société.